

PROTECTEURS ET ENJOLIVEURS EN PLASTIQUE POUR CEINTURE DE CAISSE OU PAVILLON

Page 1/14

CETTE NORME REMPLACE LA NORME B14 1830

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	2
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	4
4. CONCEPTION	4
5. CARACTÉRISTIQUES DEMANDÉES	4
5.1. ASPECT (1ER CARACTÈRE DU CODE)	5
5.2. CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES (2ÈME CARACTÈRE DU CODE)	5
5.3. VIEILLISSEMENT (3ÈME CARACTÈRE DU CODE)	6
5.4. RÉSISTANCE AUX AGENTS CHIMIQUES (4ÈME CARACTÈRE DU CODE) ET ACTION SUR LES PEINTURES DE FINITION (CAISSE)	7
5.5. CARACTÉRISTIQUES DE LA LIAISON ADHÉSIVE (5ÈME CARACTÈRE DU CODE)	8
5.6. COMPORTEMENT DE LA PIÈCE ASSEMBLÉE (6ÈME CARACTÈRE DU CODE)	10
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	12
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	14
6.1. HISTORIQUE	14
6.2. DOCUMENTS CITÉS	14
6.3. EQUIVALENT À :	14
6.4. CONFORME À :	14
6.5. MOTS CLEFS	14

1.OBJET

La présente norme définit les caractéristiques, les essais à effectuer et les exigences auxquelles doivent satisfaire les protecteurs et les enjoliveurs en plastique, collés par adhésif ou non (vissés, agrafés, etc.) appliqués sur ceinture de caisse ou pavillon après peinture de finition ou éventuellement appliqués sur des accessoires extérieurs.

Important :

Elle concerne les pièces non peintes et les pièces peintes et doit dans ce dernier cas être toujours accompagnée de la norme B15 5050 qui complète les exigences propres aux pièces peintes.

Elle complète par des prescriptions particulières aux Sociétés Automobiles du Groupe les prescriptions des règlements auxquels ces pièces peuvent être soumises dans les pays où les véhicules sont commercialisés.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente norme doit être indiquée de deux manières différentes suivant qu'il s'agit de pièces non peintes ou de pièces peintes :

A - Pièces non peintes

Elle est indiquée par :

- Un code à 6 caractères (voir ci-après) dont chacun des caractères fixe les exigences (voir § Caractéristiques demandées) pour chacune des caractéristiques retenues et désignées ci-après. Ce code à 6 caractères s'ordonne ainsi :



1 2 3 4 5 6

6 - Comportement de la Pièce Assemblée (voir § 5.6)

5 - Caractéristiques de la Liaison Adhésive (voir § 5.5)

4 - Résistance aux Agents Chimiques et Action sur les
Peintures de Finition (voir § 5.4)

3 - Vieillissement (voir § 5.3)

2 - Caractéristiques Mécaniques (voir § 5.2)

1 - Aspect (voir § 5.1)

- La référence à la présente norme B28 3650.

Exemple 1 :

Protecteurs pour ceinture de caisse, non peints, avec insert, adhésivés, liaison standard, sans tenue aux carburants, sans contact avec la peinture de carrosserie, ont pour code (6 caractères) :

Soit : 111212 B28 3650	1 - Aspect	1
	2 - Caractéristiques Mécaniques	1
	3 - Vieillissement	1
	4 - Résistance aux Agents Chimiques	2
	5 - Caractéristiques de la Liaison Adhésive	1
	6 - Comportement de la Pièce Assemblée	2

Exemple 2 :

Protecteurs pour ceinture de caisse non peints, sans insert, adhésivés, liaison améliorée, avec tenue aux carburants, sans contact avec la peinture de carrosserie.

Soit : 112442 B28 3650	1 - Aspect	1
	2 - Caractéristiques Mécaniques	1
	3 - Vieillissement	2
	4 - Résistance aux Agents Chimiques	4
	5 - Caractéristiques de la Liaison Adhésive	4
	6 - Comportement de la Pièce Assemblée	2

Exemple 3 :

Enjoliveurs pour pavillon, non peints, sans insert, agrafés, en contact avec la peinture de carrosserie.

Soit : 112101 B28 3650	1 - Aspect	1
	2 - Caractéristiques Mécaniques	1
	3 - Vieillissement	2
	4 - Résistance aux Agents Chimiques	1
	5 - Caractéristiques de la Liaison Adhésive	0
	6 - Comportement de la Pièce Assemblée	1

B - Pièces peintes

PROTECTEURS ET ENJOLIVEURS EN PLASTIQUE	B28 3650	3/14
---	----------	------

L'application des exigences de la présente norme est indiquée par :

- 1) - Un code (6 caractères voir § 2.0-A) caractérisant la pièce suivant § Caractéristiques demandées.
- La référence à la présente norme : B28 3650.

Important :

Ces indications doivent être complétées impérativement par :

- 2) - L'expression des exigences propres au revêtement de peinture fixé au plan par un code fonction spécifique à la norme B15 5050 de 7 caractères.
- La référence à la norme "Revêtement de peinture" B15 5050.

Exemple :

Protecteurs pour ceinture de caisse, peints, sans insert, agrafés, en contact avec la peinture de carrosserie.

Soit :			B28 3650	Aspect	2														
1)		<table><tr><td>2</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr></table>	2	2	4	5	0	2	1	2	3	4	5	6	(Pièce)	Caractéristiques Mécaniques	2		
2	2	4	5	0	2														
1	2	3	4	5	6														
				Vieillessement	4														
2) +		<table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>								1	2	3	4	5	6	7	B15 5050	Résistance Agents Chimiques	5
1	2	3	4	5	6	7													
			(Revêtement de peinture)	Caractéristiques de la Liaison Adhésive	0														
				Comportement Pièce Assemblée	2														

Nota : Les exigences du revêtement de peinture, sont à préciser au plan par un code fonction de 7 caractères, suivant B15 5050, qui ne doit pas être confondu avec le code de 6 caractères, propre à la présente norme.

En outre le plan fonctionnel doit comporter, s'il y a lieu, les indications ci-après :

- Définitions et indices des étalons de grain et de couleur en fonction des zones spécifiées au plan.
- Références des documents normatifs définissant le ou les matériaux utilisés [identification du document "Références Matières Approuvées" (RMA) s'il y a lieu].
- Le ou les nota propres aux caractéristiques d'exigence particulière qui peuvent être repérées par les lettres (R-S-T-U-V-Z) voir § Caractéristiques demandées, dans le code. De plus pour chacun de ces nota sont précisés la méthode et la nature de l'essai ainsi que l'exigence fixée.
- Les exigences ou caractéristiques d'essai spécifiées aux § Caractéristiques mécaniques (2ème caractère du code), § Vieillessement (3ème caractère du code), § Caractéristiques de la liaison adhésive (5ème caractère du code) et § Comportement de la pièce assemblée (6ème caractère du code).

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce sont celles de la norme B20 1310 à l'exception du § C complété comme suit :

C - APPROBATION DES FOURNITURES

L'approbation est établie pour les pièces avec simultanément présentation et identification des matériaux ayant servi à leur réalisation.

Les caractéristiques de ces matériaux peuvent faire l'objet de documents spécifiques. Aucune modification de l'un quelconque de ces matériaux ne peut se faire sans l'accord des services techniques concernés du Groupe. Toute évolution des matériaux entraîne obligatoirement une nouvelle approbation.

L'étude de mise au point des nouvelles couleurs doit être envisagée un an avant la présentation des pièces à l'approbation.

4.CONCEPTION

Ces pièces peuvent être réalisées soit par moulage, soit par extrusion et éventuellement surmoulage des extrémités.

Elles sont le plus souvent constituées d'une âme (insert) en aluminium ou en inox sur laquelle est adhésivé un plastique (exemple : PVC) mais peuvent également être faites entièrement en plastique.

(Exemple : PVC - ABS - polypropylène, etc.).

Leur conception est liée le plus souvent à leur mode de fixation qui peut être soit des agrafes ou des vis (métalliques - plastiques) soit un adhésif (colle, mastic, autocollant double face, etc.).

5.CARACTERISTIQUES DEMANDEES

Les exigences sont fixées dans les tableaux ci-après en fonction du code fixé au plan pour chacune des caractéristiques prises en compte dans cette norme (voir § Expression sur documents, code 6 caractères).

Remarques :

Dans le cas de pièces peintes, en plus des diverses méthodes spécifiées, il est fait, dans ces tableaux, référence à la norme B15 5050.

Attention, ne pas confondre, dans ces cas, c'est le code fonction à 7 caractères, suivant B15 5050, qui doit être consulté sur le plan et qui, fixe le niveau d'exigence suivant B15 5050, pour la fonction précisée (" ") dans les tableaux ci-après.

PROTECTEURS ET ENJOLIVEURS EN PLASTIQUE	B28 3650	5/14
---	----------	------

5.1.ASPECT (1ER CARACTERE DU CODE)

De belle présentation, uniforme, sans défaut, tel que manque ou éraflure, tache visible, cloque, craquelure, il doit être conforme aux étalons de grains et de couleurs spécifiés au plan.

DOCUMENTS	CARACTERISTIQUES	EXPRESSION DES RESULTATS	CODES ET EXIGENCES	
			NON PEINT	PEINT
			1	2
D15 1343	Comparaison visuelle des couleurs en cabine à lumière	Cotation	Conforme à l'étalon d'aspect	-
D25 1413	Mesure du brillant spéculaire	Réflectance	Conforme à l'étalon d'aspect	-
B15 5050	Essais préconisés pour la fonction "Aspect"	Suivant méthodes préconisées	-	Indiqué au plan Fonction "Aspect" suivant B15 5050

Nota :

- En cas d'exigences particulières pour cette caractéristique, elles sont signalées par une lettre R dans le code (position 1/6) à laquelle il correspond sur le plan, un nota détaillé.
- Un tiret (-) signifie qu'il n'y a pas d'exigence.

5.2.CARACTERISTIQUES MECANIQUES (2EME CARACTERE DU CODE)

DOCUMENTS	CARACTERISTIQUES	EXPRESSION DES RESULTATS	CODES ET EXIGENCES	
			NON PEINT	PEINT
			1	2
D45 1291	Dureté Shore	A ou D	Indications portées au plan	Indications portées au plan
D45 1010	Solidité de la teinte au frottement :		Dégradation	Dégorgement
	- à sec	Cotation	5	5
	- eau + lauryl sulfate de sodium dilué à 10 g/l	Cotation	5	> 2
	- éthanol	Cotation	≥ 4	> 2
	- heptane	Cotation	≥ 4	> 2
B15 5050	Essais préconisés pour la fonction "Caractéristiques Mécaniques"	Suivant méthodes préconisées	-	Indiqué au plan Fonction "Caractéristiques Mécaniques" suivant B15 5050

Nota :

- En cas d'exigences particulières pour ces caractéristiques, elles sont signalées par une lettre S dans le code (position 2/6) à laquelle il correspond sur le plan, un nota détaillé.
- Un tiret (-) signifie qu'il n'y a pas d'exigence.